



comment être sûr du respect de ses droits

Par **Sokar111**, le **28/06/2012** à **14:51**

Bonjour,

Je vous explique la situation de mon épouse.

Son père est décédé le 22/04/2012. Les parents de mon épouse ont divorcé il y a une douzaine d'année. Ma femme à une soeur ainée.

Son père depuis le divorce avait rencontré une femme avec laquelle il a acheté une maison à parts égales.

Aujourd'hui, dans la logique mon épouse et sa soeur devrait hériter chacune de la moitié de la part de leur père soit 50% de la valeur de la maison.

Il s'avère aujourd'hui qu'on nous rapporte qu'elle ne pourrait hériter que de la moitié de cette part du fait que ce n'est pas son père mais sa nouvelle amie qui à payé pour les frais afférents à la maison (taxes, etc).

Cela est il possible ?????

Merci d'avance pour vos réponses